



solidarités
international



ORDURES MÉNAGÈRES, SANTÉ ET DIGNITÉ :
ENJEUX ET PISTES D'AMÉLIORATION DU RAMASSAGE DES DÉCHETS
MÉNAGERS SUR LES LIEUX DE VIE INFORMELS

2025

LITTORAL NORD DE LA FRANCE



TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – Constat : une insalubrité généralisée

- 1.1. Le diagnostic déchets ménagers
- 1.2 De quels déchets parle-t-on ?
- 1.3 De quelle quantité ?
- 1.4 Conséquences sanitaires et environnementales

PARTIE 2 – Le droit au ramassage des ordures

PARTIE 3 – La réponse insuffisante des autorités

- 3.1 (In)Action des autorités
- 3.2 Les réponses des associations

PARTIE 4 – Solutions et préconisations

- 4.1 Le volet technique
- 4.2 Le volet juridique



Pour lire l'Observatoire **2023** de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement - littoral nord de la France



Pour lire l'Observatoire **2022** de l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement - littoral nord de la France

PARTENAIRES DU RAPPORT



Calais Food Collective est une organisation qui soutient les personnes exilées en leur fournissant principalement de quoi boire et cuisiner, directement sur les lieux de vie. Depuis 2023, les bénévoles disposent et remplissent les réservoirs d'eau semi-permanents installés sur les sites.



Collectif « Calais Ploubelle » L'initiative Calais Ploubelle a été créée en 2022, dans le cadre de la commission plaidoyer de la Plateforme des soutiens aux migrant.e.s, pour rassembler des bénévoles d'associations, des calaisien.ne.s et des personnes exilées afin que les autorités locales assument leur responsabilité en matière de gestion des déchets. Depuis, le collectif a mené des activités de soutien pratique et des mobilisations politiques, en organisant des ramassages de déchets des sites, en menant des actions de sensibilisation auprès de la communauté locale et en interpellant, avec des propositions et solutions concrètes, les autorités locales.



Salam Nord / Pas-de-Calais est une association présente à Calais et à Dunkerque depuis 2002. Elle effectue des distributions plusieurs fois par semaine ; principalement alimentaires mais aussi de vêtements et de couvertures.



Médecins du Monde est présent sur le littoral depuis près de 20 ans. Les équipes se rendent sur les campements pour proposer des soins de santé primaire en clinique mobile, des maraudes sanitaires d'information et d'accompagnement vers les services de soin de droit commun, ainsi que des activités de soutien psychosocial.



Ce document a été réalisé avec le soutien de la **Fondation pour le Logement des Défavorisés** et de la **Plateforme des soutiens aux migrant.e.s**

GLOSSAIRE

Collecte des déchets : « Toute opération de ramassage des déchets, y compris leur tri et leur stockage préliminaires, en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets ». Ce service est assuré par la commune ou son établissement public de coopération communale (EPCI) compétent aux habitant.e.s (Article R.2224-23 7° du Code général des collectivités territoriales)

Déchet : « Toute substance ou tout objet, ou plus généralement tout bien meublé, dont le détenteur se défait ou dont il a l'intention ou l'obligation de se défaire » (Article L.541-1-1 du Code de l'environnement)

Habitat précaire : Type d'habitat sortant de la norme du logement et de l'immeuble (habitations de fortune, tentes, bâti dégradé, etc.) dont les habitant.e.s sont caractérisé.e.s par un statut d'occupation fragile voire irrégulière, ayant un accès défaillant ou inexistant aux équipements de base.

Lieu de vie informel : Terme générique utilisé pour décrire un lieu, caractérisé par une occupation sans droit ni titre et un accès très limité voire inexistant aux services de base, où une personne habite et réalise l'ensemble de ses activités quotidiennes, avec toutes les relations que cela implique au territoire et à ses habitant.es. Cette typologie comprend notamment les bidonvilles, les squats et les regroupements de tentes.

Ordures ménagères : « Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage ». Par exemple : déchets alimentaires, papiers et emballages, végétaux, etc. (Article R.541-8 du Code de l'environnement)



MÉTHODOLOGIE : COLLECTE DE DONNÉES ET ÉCRITURE

Ce rapport s'appuie sur des données qualitatives et quantitatives recueillies auprès des associations intervenant dans les départements du Pas-de-Calais, du Nord et du Calvados, puis analysées selon les standards utilisés par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL (SI) sur ses sites d'interventions en France (squats, bidonvilles, campements...)¹.

DONNÉES QUALITATIVES

En 2024 et 2025, plusieurs sessions de collecte de témoignages ont été menées par les équipes de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL et ses partenaires associatifs auprès des personnes concernées vivant sur les sites d'habitats précaires, à l'aide d'un service d'interprétariat par téléphone.

L'ensemble des prénoms des personnes ayant témoigné a été modifié afin de respecter la confiance qu'elles nous ont accordée et/ou leur choix de conserver l'anonymat, tout en partageant des récits souvent intimes et sensibles.

DONNÉES QUANTITATIVES

L'analyse de ces données permet de suivre l'évolution de l'accès aux services de base pour les personnes étrangères en situation de rue dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et du Calvados, bien que certaines limites subsistent. En effet, la collecte d'informations sur le littoral Nord reste contrainte par plusieurs facteurs. D'une part, la mobilité importante des personnes en raison des expulsions et/ou de leur parcours migratoire rend difficile l'établissement d'un contact et d'un lien de confiance avec les personnes premières concernées. D'autre part, l'absence de recensement officiel, les divergences entre les estimations chiffrées des institutions et des associations ainsi que la difficulté d'accès

aux personnes les plus vulnérables impactent nécessairement la collecte de données.

Par ailleurs, malgré des sollicitations régulières par les associations intervenant sur la zone, les autorités publiques transmettent peu voire pas d'informations quant aux dispositifs mis en place, ne permettant pas une évaluation objective de la situation.

Une partie des chiffres présentés dans ce rapport repose sur les recensements et observations réalisées par des associations intervenant quotidiennement sur le terrain auprès des publics en situation de précarité. Afin d'obtenir la vision la plus précise possible, ces données ont été compilées et pondérées par SI en fonction des méthodologies utilisées et de la fiabilité des différentes sources.

En septembre 2024, SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a réalisé, aux côtés de plusieurs associations locales, un diagnostic technique sur l'accès au ramassage des ordures sur les sites d'habitats précaires de la commune de Calais. Ce document, transmis aux autorités compétentes le 9 janvier 2025, a vocation à alerter sur la situation et proposer des solutions techniques d'amélioration de la collecte des déchets sur les lieux étudiés.

Dans le cadre de l'Observatoire sur l'accès à l'Eau, l'Hygiène et l'Assainissement (EHA) de SI sur le littoral Nord de la France, le présent rapport vise à documenter le manque voire l'absence d'accès au ramassage des ordures sur les lieux de vie informels et ses conséquences sur la dignité, la santé et la sécurité des personnes. À travers un état des lieux des dispositifs existants et de leurs limites, étayé par la parole des personnes premières concernées, SI souhaite contribuer à alerter les pouvoirs publics sur les situations d'insalubrité à la frontière.

1 - Les préconisations associatives en matière de standards EHA sont regroupées dans la Note de positionnement de la Coalition Eau. [Coalition EAU. \(2025\) Quel accès « suffisant et adapté » à l'eau en France](#)

2 - Vie Public (2025) [Qu'est-ce que le principe de sauvegarde de la dignité humaine ?](#)



INTRODUCTION

Le 30 mai 2025, trois associations — **Calais Food Collective**, **Salam-Nord-Pas-de-Calais** et **SOLIDARITÉS INTERNATIONAL** — ont déposé un **référé-liberté** devant le Tribunal administratif de Lille afin de demander le respect du droit au ramassage des ordures ménagères pour les personnes en situation de migration présentes à la frontière franco-britannique. Une procédure d'urgence pour répondre à l'action insuffisante des pouvoirs publics locaux, pourtant dans l'obligation d'assurer la collecte des ordures ménagères sur leur territoire, sans discrimination.

Cette procédure contentieuse fait suite à de nombreuses alertes et propositions formulées par les associations et collectifs à l'attention des autorités, restées sans résultat concret. Pourtant, le droit au ramassage des ordures se trouve au cœur des **droits fondamentaux** dont fait partie **le principe de sauvegarde de la dignité humaine**².

LE CONTEXTE DU LITTORAL NORD

Sur le littoral Nord de la France, entre Dunkerque et Ouistreham, des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants survivent dans l'espoir de traverser vers le Royaume-Uni. Leur existence est marquée par une extrême précarité : ils n'ont ni lieu de vie décent et stable, ni accès sûr et digne à l'eau potable, aux douches, aux toilettes, aux installations pour laver leur linge ou aux services de collecte des déchets. Depuis plus de trente ans, ces conditions de vie indignes et dégradantes persistent, malgré la présence continue de personnes exilées dans cette région. Depuis plusieurs décennies, la frontière franco-britannique est le théâtre d'un durcissement continu des politiques migratoires et de l'intensification des dispositifs de contrôle, d'enfermement et d'expulsion des personnes étrangères en situation de migration.

Ce rapport vise à documenter et mettre en lumière les situations des personnes en situation de rue ou vivant en habitat informel, sans distinction de nationalité ou de statut administratif. Les expulsions à répétition, l'absence de solutions pérennes d'hébergement ainsi que la pression policière poussent ces populations à s'installer dans des espaces de plus en plus éloignés des centres urbains, sans accès aux services essentiels, aggravant l'accumulation de

déchets et les risques sanitaires associés, à la fois pour elles-mêmes et en matière de santé publique.

Dans la continuité des travaux menés ces dernières années sur l'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement (EHA) sur le littoral Nord de la France, ce rapport se concentre spécifiquement sur la gestion des déchets ménagers. Cette nouvelle focale s'est imposée à la suite d'un important travail d'objectivation réalisé dans le cadre du contentieux relatif aux déchets à Calais, révélant des carences structurelles dans la prise en charge de cette problématique. En documentant les dynamiques locales de ramassage, ou d'absence de ramassage, ce rapport entend renforcer le plaidoyer pour une réponse plus respectueuse de la dignité humaine et conforme aux obligations des collectivités en matière de salubrité.

À travers l'exemple du littoral Nord, ce rapport entend mettre en lumière de façon plus globale la réalité vécue par les personnes contraintes de survivre dans l'espace public et alerter sur l'ampleur du phénomène d'insalubrité en proposant des solutions concrètes et adaptées.

L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES :



En moyenne, plus de **2000 personnes** (avec des pics à 3 000 personnes) en situation de rue ou d'habitat précaire se trouvent en continu sur l'ensemble de la zone (Calais, Dunkerque et Ouistreham)³



Au moins **818 expulsions** de lieux de vie par les forces de l'ordre recensées, dont 782 à Calais⁴



36 827 personnes ont traversé la Manche en "small boats" en 2024 (soit une augmentation de 25% par rapport à 2023)⁵



Au moins **89 hommes, femmes et enfants** ont perdu la vie à la frontière ou en mer en 2024, l'année la plus meurtrière jamais connue



Au Royaume Uni, **32%** des demandeur.euse.s d'asile sont arrivé.e.s via une traversée de la Manche en « small boat »⁶

3 - Moyenne pondérée de données associatives croisées

4 - Human Right observer (2025) Rapport annuel 2024

5 - Chiffres Utopia 56

6 - Selon La chambre des communes du Parlement du Royaume-Uni

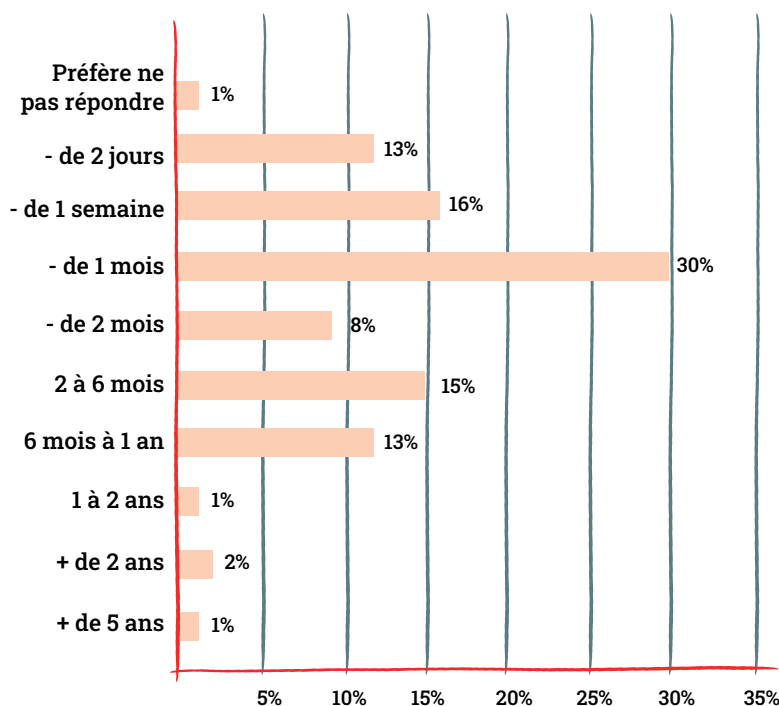
7 - UNHCR FRANCE. (2024) Rapport Statistique Calais 2024

LE RAPPORT DU UNHCR

Face au manque d'information sur les personnes exilées vivant sur le littoral Nord, le Haut-Commissariat aux Réfugiés de l'Organisation des Nations Unies (UNHCR) a mené une enquête auprès de ces personnes afin de mieux comprendre leurs profils, parcours, besoins et intentions⁷. Cette initiative a été menée une première fois à l'été 2023 puis renouvelée en 2024 via des questionnaires anonymes.

La présence du HCR à Calais, habituellement mobilisé dans des contextes de crise humanitaire à l'international, souligne **l'urgence et la gravité de la situation**. Le fait qu'une telle enquête soit menée sur le sol français révèle l'ampleur des besoins non couverts et le manque de réponses adaptées à Calais. C'est ce même constat qui a poussé SOLIDARITÉS INTERNATIONALE à ouvrir une mission en France en mars 2020. Les conditions de vies dégradées des publics précaires à Calais et en France justifient la nécessité d'intervention d'ONG humanitaires sur le territoire national.

DURÉE DE PRÉSENCE À CALAIS (en % de personnes interrogées) - Source : UNHCR FRANCE. (2024) Rapport Statistique Calais 2024



1.1. LE DIAGNOSTIC DÉCHETS MÉNAGERS

À Calais comme à Dunkerque, l'inadéquation voire l'absence de gestion des ordures ménagères sur les sites d'habitats précaires est un enjeu majeur puisqu'elle aggrave les conditions de vie déjà précaires et insalubres. Malgré des alertes régulières, les associations se heurtent au refus des autorités compétentes de mettre en place un système spécifique, adapté et suffisant au regard des besoins.

L'absence d'accès au service de ramassage des ordures s'inscrit dans un ensemble de pratiques institutionnelles visant à dissuader l'installation des « personnes perçues comme indésirables » sur le littoral Nord et s'insérant dans la logique plus large des politiques dites de « lutte contre les points de fixation »⁸. Ce sont ensuite les conditions d'insalubrité, en partie provoquées par ce manque de service public, qui sont invoquées par la préfecture pour justifier les opérations d'expulsion.

Un diagnostic mené par SOLIDARITÉS INTERNATIONAL en 2024 a permis d'objectiver la situation dénoncée de longue date par les associations locales, en documentant de manière technique les manquements en matière de gestion des déchets dans les habitats précaires à Calais.



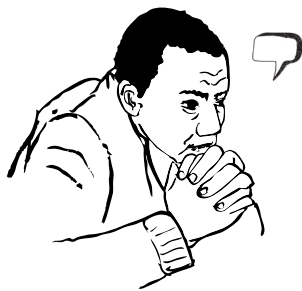
Un manque de ramassage des ordures ménagères sur les lieux de vie informels est relevé, entraînant des risques sanitaires et environnementaux importants.



Des solutions adaptées et dimensionnées sont nécessaires de toute urgence.



Amas de déchets sur le lieu de vie dit "Unicorn" © Human Right Observer (2024)



Saad, à Calais depuis une semaine :

Il y a beaucoup d'ordures, beaucoup trop. Même si tu veux pouvoir mettre les ordures dans un sac poubelle, il y a nulle part pour poser ce sac. Nous n'aimons pas vivre dans ces conditions, mais nous n'avons pas les conditions pour l'éviter.



Anwar, Syrien de 47ans, à Calais depuis 4 jours :

Ce serait mieux de garder le lieu [de vie] propre pour des raisons d'hygiène et de sécurité, mais il n'y a pas de poubelles. Certaines associations nous apportent des sacs poubelle, mais cela n'est pas suffisant pour tout le monde, et les sacs ne vont pas régler nos problèmes si nous n'avons pas de poubelles dans lesquelles les jeter.

1.2. DE QUELS DÉCHETS PARLE-T-ON ?

Les données collectées permettent d'identifier les principales sources de déchets, à savoir les distributions alimentaires, les articles d'hygiène et les produits non alimentaires.

Les personnes exilées vivant sur le littoral nord dépendent principalement des distributions alimentaires et d'articles d'hygiène assurées par les associations. Ces solutions palliatives, bien qu'essentielles, ont pour conséquence l'accumulation massive de déchets. Si une partie de ces déchets est collectée par les associations, une proportion significative reste sur les lieux de vie, aggravant la situation d'insalubrité.



L'absence d'accès aux infrastructures nécessaires pour boire et cuisiner sur les lieux de vie entraîne l'utilisation massive de vaisselle jetable et de contenants en plastique. Les repas distribués sous forme de plats chauds ou de colis alimentaires (contenant, selon les associations, des yaourts, biscuits, du riz, des pâtes, des fruits secs, des légumes et des conserves) génèrent des déchets variés, dont environ **30%⁹ ne sont pas collectés sur place et se retrouvent sur les lieux de vie.**



Sans solution disponible à grande échelle pour laver et faire sécher le linge, les personnes sont souvent contraintes d'abandonner sur place leurs vêtements sales lorsqu'elles parviennent à en changer. En raison des conditions de vie et météorologiques, les habits s'usent rapidement, générant de nombreux déchets textiles.



Les articles d'hygiène sont souvent distribués en petits formats à usage unique, augmentant la quantité d'emballage et de plastique à usage unique (brosse à dent, rasoir...).



LES DÉCHETS PRODUITS PAR LES EXPULSIONS

Les lieux de vie sont visés par de fréquentes expulsions par les forces de l'ordre : toutes les 48h en moyenne à Calais et toutes les semaines sur la communauté urbaine de Dunkerque.

Ces expulsions régulières génèrent une quantité importante de déchets, notamment des effets personnels abandonnés : tentes, duvets, bâches, vêtements ou encore sacs. Ces objets, souvent laissés sur place faute de pouvoir être récupérés, ne sont généralement pas pris en charge par les services de nettoyage, contribuant ainsi à une accumulation de débris et à une dégradation de l'environnement local.

8 - Anticipation systématique par l'État des expulsions des lieux de vie à la frontière franco-britannique afin d'empêcher la création de lieux de vie pérennes. Lorsqu'un lieu de vie se crée, le concours de la force publique est systématiquement octroyé en vue de son expulsion. Human Rights Observers (2025) Rapport annuel 2024

9 - Selon le diagnostic ordures ménagères mené par Solidarités International en septembre 2024

1.3. QUELLE QUANTITÉ ?

Les diagnostics techniques de SOLIDARITÉS INTERNATIONAL mêlent une démarche qualitative et quantitative. L'analyse qualitative vise à comprendre les dispositifs de ramassage des ordures ménagères existants dans la zone étudiée (caractéristiques et typologie de la collecte, contenants disponibles...), tandis que l'approche quantitative permet de mesurer les insuffisances du ramassage des déchets sur les lieux ciblés.

Au cours de la phase exploratoire, le travail des équipes consiste à établir un état des lieux des types de déchets produits, en se basant notamment sur les habitudes de consommation des personnes, les éventuelles distributions alimentaires et non-alimentaires ainsi que les observations de terrain. Les équipes viennent ensuite confirmer les estimations et vérifier la couverture des dispositifs de ramassage existants.

La production de déchets par les personnes est analysée au regard de plusieurs facteurs :

- ✗ Type de déchets (organique, emballages en matériaux divers, verre, etc.)
- ✗ Volume observé pour chaque typologie

CALCUL DES DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR PERSONNE SUR SON LIEU DE VIE¹⁰

Types de déchets générés	Poids de déchets générés par an (Kg)	Volume des déchets générés par an (Litres)
Pack petit-déjeuner	9,67	81,21
Pack Déjeuner	39,2	215,93
Pack Vêtements	4,2	78
Pack habitat	14,5	270
Pack hygiène	24,7	73,32
Thé/Café distribué	0,18	7,3
Pack colis alimentaires	19,47	430,7
TOTAL	111,92	1156,47

La quantité importante de déchets s'explique par :

- ✗ L'impossibilité d'effectuer le tri sélectif
- ✗ L'achat de bouteilles d'eau pour la boisson
- ✗ L'achat de produits suremballés afin de faciliter la conservation, de plats préparés conditionnés et de produits ménagers jetables
- ✗ L'utilisation d'objets de récupération ayant une durée de vie réduite
- ✗ Les expulsions répétées des lieux de vie
- ✗ Absence de ramassages réguliers des ordures ménagères sur les lieux de vie
- ✗ Manque de points de collecte
- ✗ Indisponibilité de sacs poubelles

La moitié des déchets produits par les personnes finit ainsi par s'accumuler dans les lieux informels où elles vivent, révélant l'ampleur d'un problème directement lié à la précarité et à l'absence de solutions adaptées.

Pour gérer efficacement les déchets produits, établir une moyenne de production de déchets par personne est crucial et permet aux services compétents de mieux planifier et d'adapter leurs réponses en fonction des besoins réels.

¹⁰ - Ce tableau présente une estimation détaillée des déchets générés par personne sur les lieux de vie informels à Calais. Les données utilisées proviennent d'observations et de collectes d'informations réalisées sur le terrain avec les associations partenaires. Ces chiffres excluent les déchets gérés directement par les associations sur les lieux de distribution

1.4. CONSÉQUENCES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTALES



RISQUES EN MATIÈRE DE SALUBRITÉ

L'absence ou l'insuffisance de ramassage des ordures sur les lieux de vie informels pose de sérieux risques sanitaires. Les déchets non collectés attirent des **nuisibles** tels que les rats, moustiques et cafards, qui sont porteurs de **maladies** comme la leptospirose, la salmonellose ou la gastro-entérite. Au-delà des risques sanitaires pour les personnes directement affectées, il existe également un risque de propagation des nuisibles en dehors des lieux de vie.

Les enfants, tout particulièrement ceux en bas âge, sont les plus exposés à aux risques. Ils sont amenés à vivre et jouer dans ou à proximité de déchets, courant ainsi le risque de se blesser ou de tomber malade.



Lucy, bénévole pour le Calais Food Collective et le collectif Calais Ploubelle

Récemment, nous avons organisé un ramassage de déchets sur le site appelé Orange Squat. Environ sept bénévoles ont travaillé avec un groupe d'une dizaine de personnes déplacées vivant sur le lieu Orange Squat pour enlever un grand tas de déchets accumulés, situés dans la zone entourant directement le bâtiment où les gens dorment.

En enlevant les déchets, nous avons dérangé un gros terrier de rats. Une trentaine de rats est sortie d'un tas d'ordures, ils couraient sur les pieds de tout le monde et grimpaient aux murs. Il y avait des excréments de rats sur tout ce que nous touchions, mais comme notre organisation dispose de fonds limités, nous n'avons pu fournir que de fins gants en plastique aux personnes participant au nettoyage. Les habitant.es du squat nous ont demandé des masques pour travailler car ils avaient peur de tomber malades, mais nous n'en avons pas.

Par la suite, j'ai parlé avec un homme qui vivait dans le squat depuis plusieurs mois. Il m'a dit que les personnes qui vivent là avaient besoin de l'aide des associations pour se débarrasser des rats, car le problème des rats était devenu si grave qu'il pouvait les sentir courir sur sa tente en permanence la nuit lorsqu'il essayait de dormir.



Nabil, jeune syrien, à Calais depuis une semaine

Des femmes et des enfants ont des problèmes de peau et des irritations de la peau à cause des ordures, donc ils ont dû aller à l'hôpital pour recevoir des premiers soins.



RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

En raison de l'insuffisance de ramassage des ordures sur certains campements, certaines personnes n'ont d'autre choix que de recourir à des solutions alternatives telles que le brûlage et l'enfouissement des déchets. Celles-ci entraînent des risques environnementaux tel que la pollution des sols, de l'eau de surface et des eaux souterraines, de l'air ainsi que la dégradation de la biodiversité.



Ibrahim, Irakien, à Calais depuis 10 jours

Les ordures sont vraiment mauvaises, elles sont brûlées, ce qui est vraiment dangereux pour tout le monde, notamment les enfants.



PAROLE DES ASSOCIATIONS

Médecins du Monde – Programme Nord littoral

En 2024, **84%** des prises en soins réalisées par l'équipe mobile de Médecins du Monde sur le littoral ont été liées aux conditions de (sur)vie sur les campements.

Facteur important des conditions de vie dégradées, l'absence de gestion des déchets sur les campements du Dunkerquois a un fort impact négatif sur la santé des personnes exilées. En effet, l'absence de points de collecte des déchets à proximité immédiate des lieux de survie mais aussi l'absence de mise à disposition de contenants a des conséquences délétères sur la santé par la création d'un environnement néfaste générant maladies pulmonaires, présence de nuisibles : rats, punaises de lit, ou parasites porteurs de maladies dermatologiques (gale par exemple).

Les équipes de Médecins du Monde notent également l'impact de ces conditions sur la santé mentale des personnes accompagnées. Sur les 1390 personnes rencontrées sur les sessions d'activités de soutien psychosocial en 2024, la majorité des participant.e.s a spontanément évoqué des conditions de vie dégradantes sur le littoral et un sentiment d'insécurité lié à leur environnement, pouvant avoir des manifestations physiques : troubles du sommeil, anxiété, sentiment de déshumanisation.



RISQUES SUR LA SANTÉ MENTALE

L'insalubrité quotidienne engendre la dégradation de l'estime de soi et le développement d'un sentiment de honte fréquemment rencontré par nos équipes au cours des entretiens réalisés avec des personnes concernées. Ces populations, déjà très marginalisées, sont d'autant plus stigmatisées qu'elles survivent au milieu des ordures. L'accumulation des déchets est un symbole tangible de l'exclusion, renforçant le sentiment d'injustice et de rejet.



Anwar, Syrien de 47 ans, à Calais depuis quelques jours

Quand tu vis dans le chaos, les personnes ne se sentent pas bien psychologiquement.



PARTIE 2 - LE DROIT AU RAMASSAGE DES ORDURES



Le droit au ramassage des ordures est reconnu au **niveau international** par l'ONU¹¹ qui consacre le droit à un environnement propre, sain et durable comme étant un **droit humain essentiel pour l'exercice des autres droits**.

Au **niveau national**, ce droit est consacré par la Charte de l'environnement et reconnu par le Conseil d'Etat comme une liberté fondamentale¹². Comme les droits à l'eau et à l'assainissement, il se rattache également à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme, notamment le droit de ne pas subir de traitements inhumains et dégradants (article 3) et le droit à une vie familiale normale (article 8).

Le ramassage des ordures ménagères incombe aux communes ou aux établissements publics de coopération inter-communale (EPCI) si celles-ci ont délégué leur compétence.¹³

Il n'existe dans la législation aucun critère concernant l'occupation légale ou illégale d'un lieu qui entraînerait la possibilité de ne pas assurer le service de collecte des ordures : le droit d'accès à ce service public concerne toutes les personnes sans d'autres considérations que l'établissement de leur lieu de vie dans la commune.



UNE MISSION DE POLICE ADMINISTRATIVE

Au titre de sa compétence de police administrative générale sur sa commune, **le maire** est chargé de **préserver la santé et la salubrité publiques**¹⁴ ce qui comprend notamment :

- La sûreté et la commodité du passage dans les rues
- Le nettoyage des rues
- L'enlèvement des encombrants
- La propreté des espaces publics

Dans le cas où les mesures prises par le maire sont inexistantes ou insuffisantes, le préfet peut se substituer au maire et devient donc l'autorité administrative compétente. Si une atteinte urgente à la salubrité publique est en jeu, le préfet peut ainsi agir sans délai et prendre des mesures pour y répondre¹⁵.



DES OBLIGATIONS RECONNUES PAR LES JUGES

Les juges administratifs français ont reconnu à plusieurs reprises les obligations du maire (et du préfet.e en cas de carence de ce dernier) concernant la mise en place d'un système adapté et suffisant de ramassage des ordures ménagères sur les sites d'habitats précaires :

- **Tribunal administratif de Versailles** (2019)¹⁶ : injonction au préfet et à la commune de renforcer le dispositif de collecte des ordures ménagères avec l'installation de bennes supplémentaires de grande capacité à l'intérieur d'un site d'habitats précaires, dans un délai de 8 jours.
- **Tribunal administratif de Lille** (2020)¹⁷ : injonction au préfet et à la commune d'assurer, dans un délai de 7 jours, la mise à disposition de bacs à ordures ménagères ainsi que leur collecte de ces derniers sur un bidonville.
- **Tribunal administratif de Paris** (2020)¹⁸ : injonction aux communes, en lien avec l'EPCI, de renforcer dans un délai de 8 jours le dispositif de collecte des ordures ménagères avec l'installation d'une benne de grande capacité à proximité immédiate de plusieurs sites d'habitats précaires.



LES NORMES MINIMALES FIXÉES PAR LA LOI ET LES RÈGLEMENTS¹⁹

- Dans les zones agglomérées de plus de 2000 habitant.e.s et dans les communes touristiques, la collecte doit être effectuée au moins 1 fois par semaine en porte à porte
- Dans les autres zones, au moins 1 fois toutes les 2 semaines en porte à porte
- Pour les infrastructures telles que terrains de camping, terrains de stationnement de caravanes ou aires d'accueil des gens du voyage, la collecte doit être assurée **au moins 1 fois par semaine pendant leur occupation**. La collecte doit également se faire à partir d'un point de dépôt spécialement aménagé sur le terrain ou à proximité immédiate²⁰.

11 - Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, Résolution 48/13, 8 octobre 2021, HRC/RES/48/13

12 - Décision n° 451129 du 20 septembre 2022 du Conseil d'Etat

13 - Article L. 541-2 du Code de l'environnement

14 - Article L.2212-2 du Code général des collectivités territoriales

15 - Article L. 2215-1 du Code général des collectivités territoriales

16 - TA Versailles 11 octobre 2019, N°1907689, 1907690, 1907691, 1907715.

17 - TA Lille, 29 avril 2020, N°2003191.

18 - TA Paris, 5 juin 2020, N°2007535.

19 - Article R. 2224-24 du Code général des collectivités territoriales

20 - Article R.2224-25 du Code général des collectivités territoriales

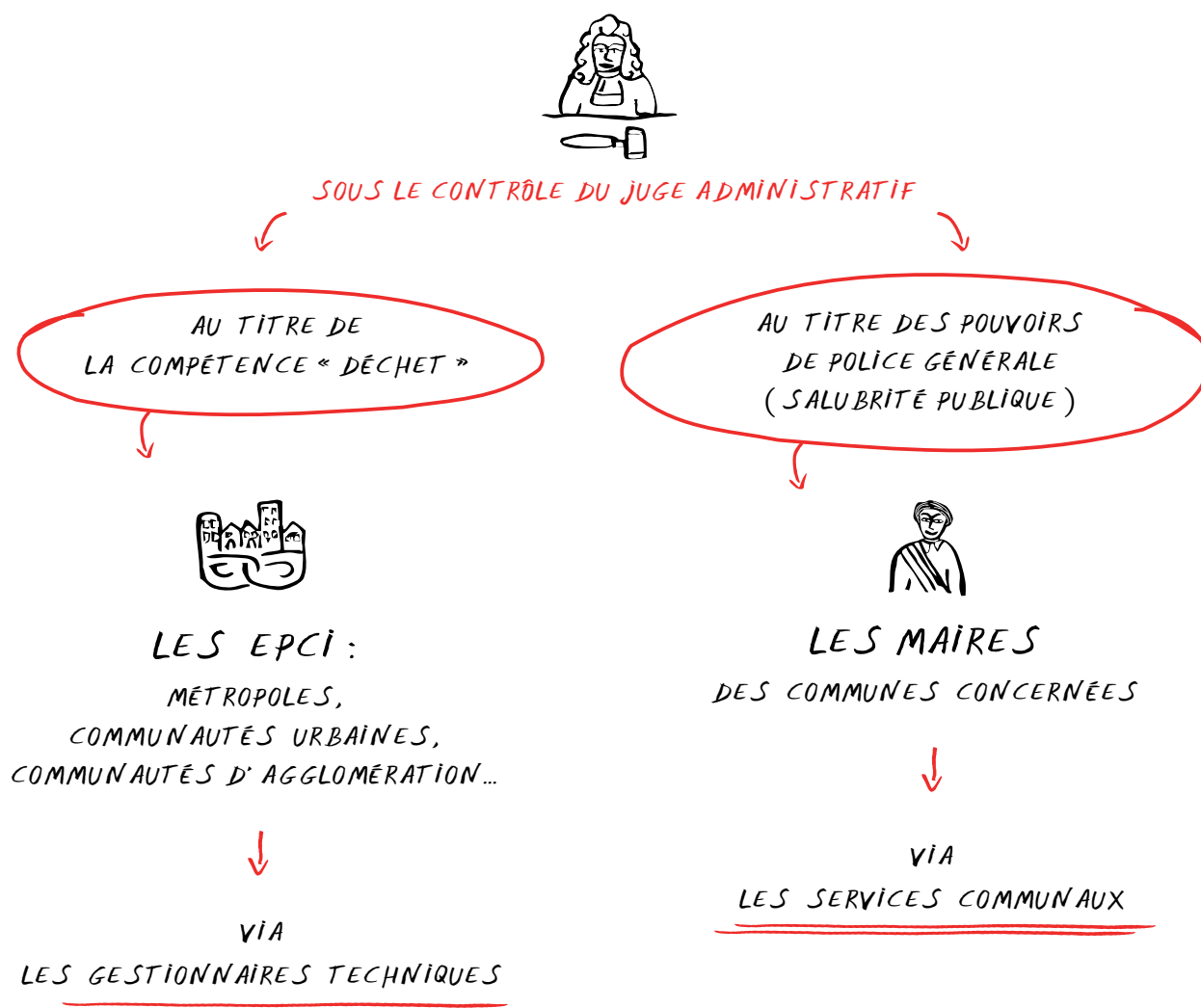
RETOUR EN 2015 : JURISPRUDENCE

En 2015, le Conseil d'Etat a reconnu les manquements des autorités concernant le ramassage des ordures sur les sites d'habitats précaires à Calais :

« Considérant qu'il résulte également de l'instruction qu'aucun ramassage des ordures n'est réalisé à l'intérieur du site, que les cinq bennes à ordures installées à la périphérie du site ne sont pas utilisées en raison de leur éloignement, que les occupants du site ont créé des points de collecte matérialisés par des trous creusés à une profondeur de un mètre, dans lesquels les déchets sont brûlés, dégageant ainsi des fumées et des odeurs nauséabondes, que le site est envahi par les rats et, enfin, que ni les eaux usées ni les excréments des « toilettes sauvages » ne sont évacués ; que, même si des bennes à ordures ont été ajoutées et des ramassages supplémentaires effectués depuis l'intervention de l'ordonnance attaquée, **les migrant.es vivant sur le site de La Lande sont ainsi exposés à des risques élevés d'insalubrité** »

CE, 23 novembre 2015, n°394540, 394568

ALORS, QUI EST RESPONSABLE ?



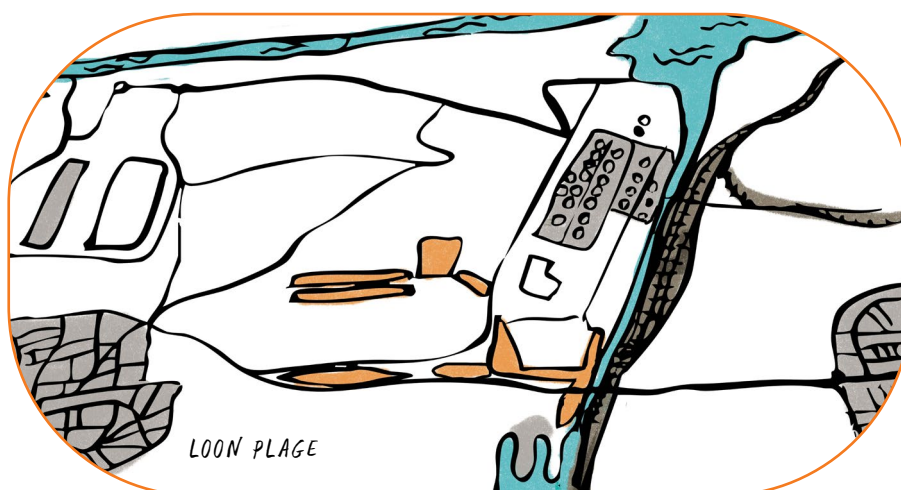
Osman, Soudanais mineur de 16 ans, à Calais depuis 15 jours

[Ce serait] mieux si la ville mettait à disposition des poubelles ou venait récupérer les ordures. La ville devrait être responsable de ces ordures. Nous trouvons de nombreux insectes dans les ordures et cela peut créer des problèmes de santé, tels que des maladies de la peau.

PARTIE 3 - LA RÉPONSE INSUFFISANTE DES AUTORITÉS



Lieux de vie
informels



3.1. (IN)ACTION DES AUTORITÉS

Les services compétents n'assurent que ponctuellement le ramassage des déchets directement sur les lieux de vie, le plus souvent après les opérations d'expulsion et non dans le cadre d'une gestion régulière des ordures.

Or, comme tout service public²¹, le service de ramassage des ordures ménagères doit répondre à 3 critères :

- **La continuité** : le service public ne doit pas être interrompu sous peine de contrevenir à l'intérêt général
- **L'égalité** : il doit être accessible à toute personne sans discrimination
- **L'adaptabilité** : le service doit suivre les besoins des usager.e.s

	CALAIS	COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE	OUISTREHAM
Mise à disposition de sacs poubelles	Ø	● Points de distribution de sacs poubelle pour les habitant.es de la communauté urbaine. Justificatifs de domiciles non demandés. Absence d'informations pour les personnes exilées.	Ø
Présence de bennes à ordures sur les lieux de vie ou à proximité immédiate	Ø	● 1 unique conteneur à ordures de 15 m³	● Bacs roulants à 50 m du lieu de vie
Collecte régulière des déchets par les autorités compétentes	● 2 fois par semaines aux abords des lieux de vie	● 1 fois par semaine	● Oui (sur sollicitations des associations locales)
Présence de points d'apports volontaires	● À une distance moyenne de 1.08 km soit 20 minutes de marche	Ø	Ø

Ø Absence de dispositif

● Dispositif insuffisant

● Dispositif adapté

21 - Vie publique (2025) La notion de service public



Il convient de souligner que l'étude des dispositifs disponibles repose sur les informations à libre disposition publiées sur les sites internet des entités compétentes.

À **CALAIS**, la gestion des déchets assurée par les services municipaux pour les personnes vivant sur des sites d'habitats précaires est largement insuffisante. Selon les autorités, la ville de Calais a conclu un contrat avec l'association Environnement et Solidarité²² qui intervient 2 fois par semaine pour ramasser les déchets au sol aux abords des lieux de vie et, sur demande, pour les entassements de sacs poubelles déclarés par les usager.e.s. Cependant, ce fonctionnement n'est pas adapté à des personnes non francophones et les personnes concernées n'ont pas facilement accès à ces informations. De son côté, la communauté de commune procède de la même manière avec l'association Régie de quartier.²³

Ce système, dont les manquements sont mis en lumière par les quantités d'ordures laissées à l'abandon sur les lieux de vie et à proximité de ces derniers, pose également un problème en ce qu'il fait reposer sur des bénévoles et citoyen.ne.s la sollicitation des services compétents.

Par ailleurs, les infrastructures mises à disposition du public, (points d'apport volontaires, bennes, conteneurs de grande capacité) sont très éloignées des lieux de vie, ce qui rend leur utilisation difficile, voire impossible, pour une grande partie des personnes, dont les tentes se trouvent **en moyenne à 1,8km**. L'absence de disponibilité de sacs poubelles vient encore aggraver cette situation, rendant la gestion individuelle des déchets très compliquée. Le service n'est pas adapté, car les

points d'apport sont fixes et ne suivent pas les déplacements des lieux de vie au fil des expulsions, ce qui crée une inégalité d'accès par rapport au reste de la population et une rupture de la continuité du service public.

À **LOON-PLAGE/MARDYCK**, un conteneur à ordures a été installé par la communauté de communes sur le lieu de distribution associatif, à la suite de nombreuses demandes des associations. Ces dernières observent que la fréquence de ramassage est adaptée lors des périodes hivernales, mais largement insuffisante à d'autres périodes où le lieu de vie connaît des pics de population²⁴, ce qui entraîne une accumulation de déchets autour du conteneur, la prolifération de mouches et le développement de mauvaises odeurs. Bien que la benne soit vidée 1 fois par semaine, ce dispositif reste insuffisant en termes d'accessibilité physique pour les personnes dont les tentes sont éloignées du lieu de distribution et n'est pas adapté à la fluctuation importante du nombre de personnes présentes.

À **OUISTREHAM**, on note la présence de bacs roulants qui permettent aux personnes de maintenir une propreté minimale sur le site. Toutefois, l'accès au ramassage des déchets est limité, notamment en raison de l'absence de sacs poubelles. Les bacs sont très régulièrement pleins, et les associations doivent fréquemment alerter le service de collecte en porte à porte de la Communauté urbaine Caen la Mer, délégué à la société Derichebourg, pour demander la collecte des ordures ménagères, qui n'est pas assurée à une fréquence suffisante pour répondre aux besoins réels.

3. 2. LES RÉPONSES DES ASSOCIATIONS

À CALAIS

Face à cette situation, les associations et collectifs citoyens ont multiplié les sollicitations des services compétents, sans obtenir de réponse à la hauteur des besoins. Depuis 2021, plus de **huit courriers et courriels** ont été adressés aux autorités calaisiennes, demandant la mise en place de dispositifs de ramassage réguliers à Calais. C'est dans ce contexte que SOLIDARITÉS INTERNATIONAL a réalisé un état des lieux pour proposer des solutions concrètes et adaptées visant à garantir un accès effectif au service public de ramassage des ordures.

Depuis plusieurs années, la gestion des déchets sur les lieux de vie des personnes exilées à Calais repose en grande partie sur des initiatives citoyennes et associatives. Face à l'absence de dispositifs publics adaptés, plusieurs collectifs et associations se sont organisés pour agir directement sur les sites concernés, mobiliser riverain.es et habitant.e.s des sites sur la situation et interpellent les autorités locales.



Le collectif « Calais Ploubelle »

Créé en 2022, le collectif « Calais Ploubelle » réunit des bénévoles et des habitant.e.s de lieux de vie autour d'un double objectif : mener des actions concrètes de ramassage des déchets sur les lieux de vie et porter un plaidoyer auprès des autorités pour une prise de responsabilité durable.

Les membres du collectif interpellent systématiquement les autorités pour donner suite aux ramassages mensuels des déchets organisés par cette même organisation. Le collectif alerte notamment les élu.e.s. sur les situations d'insalubrité. Dans

²² - Association Environnement et Solidarité

²³ - Régie de quartier de Calais

²⁴ - Les conditions météorologiques étant plus favorables pour tenter de traverser la manche en smallboats.

²⁵ - Cette démarche rompt avec l'idée que l'intervention sociale ferait systématiquement suite à une demande exprimée. Elle permet d'intégrer dans les pratiques les situations de non-demande de certains publics (pas seulement des personnes vulnérables) et engage les acteurs à se situer dans une pratique proactive, pour entrer en relation avec ces publics. Ministère de la Santé et de l'accès au soin. Note de cadrage de la formation « aller vers »

une logique d'aller-vers²⁵, le collectif échange régulièrement avec les habitant.e.s des sites, les commerces et les riverain.e.s, à travers des temps conviviaux, pour les informer, les sensibiliser et les inviter à participer aux ramassages mensuels.

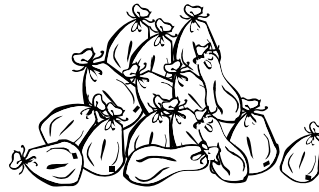
2023	2024	2025
 10x 10 opérations de ramassage organisées  2 488 sacs poubelle de 100 litres collectés	 10x 10 opérations de ramassage organisées  2 619 sacs poubelle collectés	 4x 4 opérations de ramassage organisées (janvier-mai)  668 sacs poubelle collectés (janvier-mai)

Cependant, une fois les déchets ramassés, leur enlèvement par les autorités reste incertain, malgré les interpellations systématiques du collectif ou des habitant.e.s. En effet, le système repose sur des sollicitations téléphoniques des services municipaux, entraînant des réponses aux délais arbitraires : de quelques jours à plusieurs semaines d'attente, et quasi-uniquement suite à des relances. En attendant le ramassage, les sacs restent stockés à l'air libre à l'entrée des lieux de vie, provoquant entre autres la prolifération de rats, de goélands, et générant des nuisances olfactives et visuelles.



Le Calais Food Collective

L'association Calais Food Collective (CFC) s'implique également activement dans le ramassage des déchets.

2023	2024	2025
 8x 8 campagnes de collecte organisées  2 102 sacs poubelle collectés	 25x 25 opérations de ramassage organisées  + de 5000 sacs poubelle collectés	 11x 11 opérations de ramassage organisées (janvier-mai)  2 125 sacs poubelle collectés (janvier-mai)

En février 2024, CFC a également mis en place des points de collecte à l'entrée des lieux de vie. Identifiables par des pancartes mentionnant le numéro de téléphone des services de collecte, ces installations permettaient à toute personne de signaler la présence de déchets. Les habitant.e.s des lieux de vie pouvaient ainsi y déposer leurs sacs poubelle remplis et fermés, fournis par les associations.

Cette initiative a démontré qu'avec un accès aux items nécessaires (sacs, gants, désinfectant) et à une information claire, les habitant.e.s étaient en mesure de s'organiser collectivement pour assurer la gestion des déchets. Ce modèle aurait pu inspirer une action plus systémique, en incitant par exemple les autorités à installer des bacs roulants et à intégrer ces points de collecte aux tournées régulières de ramassage. Cependant, cette expérimentation n'a pu durer que quelques mois, prenant fin progressivement durant l'été 2024. Faute de moyens humains et financiers, CFC n'a pas pu pérenniser le dispositif ni assurer la distribution régulière de sacs poubelle aux personnes concernées.

Plus d'une dizaine de ramassages volontaires sur les lieux de vie à Calais ont également été menés par d'autres associations et collectifs de manière plus ponctuelle, tel que l'Auberge des Migrants (via le projet le Woodyard), La Capuche, le Secours catholique ou encore Collective Aid.



Au total, au moins **16 450 sacs poubelle de 100 litres** ont été collectés depuis 2023 grâce aux initiatives associatives.

SUR LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

Sur la Communauté urbaine de Dunkerque (CUD), l'association Roots s'engage activement sur le terrain pour assurer une gestion efficace des déchets dans les lieux de vie, en mettant à disposition des poubelles et en assurant leur vidage quotidien. L'association fournit tout le matériel nécessaire, comme des gants, des brouettes et des équipements de nettoyage, facilitant ainsi la participation de chacun.e à ces actions citoyennes.



Entassement de poubelles après un ramassage associatif à Calais © CFC (2025)

PARTIE 4 - SOLUTIONS ET PRÉCONISATIONS

4.1. LE VOLET TECHNIQUE

Sur la base des observations de terrain réalisées par SI et ses partenaires couplées à la méthodologie de diagnostic, plusieurs préconisations techniques peuvent être formulées à l'attention des autorités compétentes afin d'améliorer la collecte des ordures sur les lieux de vie informels.

Nos recommandations aux autorités compétentes

RAMASSAGE DES DÉCHETS

- Mise à disposition de **sacs poubelle** adaptés (contenance de 100 litres) sur les lieux de vie ou fourniture aux associations
- Pose d'un nombre suffisant de **bacs de ramassage de type bacs roulants de 660 litres**, à proximité immédiate de chaque lieu de vie (**200 mètres maximum**), avec couvercle pour éviter la prolifération de nuisibles
- Mise en place d'un **ramassage suffisant et régulier** par les services compétents
- Mise en place d'un **dispositif adaptable** aux changements de localisation et de fréquentation des lieux de vie.
- Assurer la **communication** et **l'information** des dispositifs aux personnes concernées
- Assurer une **concertation** régulière avec les acteurs intervenant sur les lieux de vie (associations, collectifs, etc.) afin d'adapter les dispositifs aux besoins réels et aux évolutions constatés sur le terrain



RÉDUCTION DES DÉCHETS

- Mise en place de systèmes permettant le **lavage du linge** pour réduire la consommation de vêtements et favoriser leur réutilisation
- Mise en place d'un **accès à l'eau pérenne** via un raccordement des lieux de vie pour réduire la consommation de bouteilles d'eau en plastique
- **Arrêt des expulsions** pour permettre aux personnes de conserver leurs affaires et de pouvoir les réutiliser (ex : tentes)

4.2. LE VOLET JURIDIQUE

LE RÉFÉRÉ-LIBERTÉ, C'EST QUOI ?

Le référé-liberté est une procédure d'urgence qui permet de demander au juge de prendre des mesures pour préserver l'exercice d'une liberté fondamentale, en cas d'atteinte grave commise par les pouvoirs publics. Cette procédure permet d'obtenir une décision de justice dans un délai de 48h suivant le dépôt de la demande.

Dans quelle situation ?

Il existe plusieurs conditions à remplir :

- 1) **L'urgence de la situation**
- 2) **Une atteinte à une liberté fondamentale** reconnue par la loi, la Constitution ou une convention internationale (ex : droit à la dignité humaine, droit à un environnement sain...)
- 3) L'atteinte portée est **grave et manifestement illégale**
- 4) L'atteinte est **portée par une administration** (ex : un.e maire, un.e préfet.e...)

Par qui ?

La/les personnes victimes directes de la violation, une association défendant leurs intérêts, etc.

Devant quel tribunal ?

Le référé-liberté doit être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent.²⁶

• **Le recours en excès de pouvoir**

Le recours en excès de pouvoir est une procédure contentieuse permettant de contester une décision administrative devant le juge afin d'obtenir l'annulation d'une décision prise par l'administration (par exemple, une décision de refus de ramassage des ordures). Cette procédure de long terme permet, contrairement au référé-liberté, d'obtenir des mesures structurelles d'amélioration.

CONCLUSION - UN CONTENTIEUX POUR LE RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES SUR LES SITES D'HABITAT PRÉCAIRES À CALAIS



Au printemps 2025, Calais Food Collective, Salam-Nord-Pas-de-Calais et SOLIDARITÉS INTERNATIONAL ont déposé un recours en excès de pouvoir et un référé-liberté devant le Tribunal administratif de Lille pour exiger le respect du droit au ramassage des ordures ménagères dans les lieux de vie informels de personnes exilées à Calais. Ces recours focalisés sur la thématique sectorielle des déchets, inédits sur cette question, visent à répondre à une urgence sanitaire persistante.

Par une décision du 10 juin 2025, le Tribunal administratif de Lille a rejeté la requête des associations au motif que les autorités mises en cause (commune de Calais et communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers) mettaient déjà en place des dispositifs, pourtant largement insuffisants et inadaptés.

Cette décision a toutefois mis en avant le caractère urgent de la situation et le lien intrinsèque entre la collecte des déchets et le respect de la dignité humaine, qui n'ont pas été contestés. La décision du Tribunal administratif de Lille traduit un recul dans la prise en compte des besoins des personnes les plus vulnérables et pose question au regard du principe d'égalité devant le service public. La loi et la jurisprudence rappellent pourtant que la salubrité doit être assurée pour toutes et tous, sans distinction de statut administratif ou de type d'habitat. Il est donc essentiel de poursuivre la mobilisation afin de garantir à chacun.e un environnement sain, un accès effectif à la santé et le respect de ses droits fondamentaux.





solidarités
international

89 RUE DE PARIS
92110 CLICHY
+33 (0)1 76 21 86 00

solidarites.org

coordinateur@solidarites-france.org

Réalisation graphique : www.lise-iris.fr



SOLIDARITÉS INTERNATIONAL
remercie la Fondation pour le
Logement des Défavorisés pour son
financement